

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire sortant.

Date de convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage : 19 mai 2020

Étaient présents : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Christian PETITFRÈRE, Monique BRONEC, Jacques GOSSELIN, Catherine ANDRIEUX, Joël TRANVOUEZ, Céline SENECHAL, Philippe JAFFRES, Ingrid MORVAN, Nicolas CANN, Danièle LE CALVEZ, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Pierre GRANDJEAN, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Jean-Claude COQUEREAU, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle GUERIN BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Simon DE MEYER a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

2020-05-33	Election du Maire
2020-05-34	Détermination du nombre d'adjoints
2020-05-35	Election des adjoints



La séance est ouverte à 18h30



Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des 33 conseillers élus le 15 mars 2020.

Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Christian PETITFRÈRE, Monique BRONEC, Jacques GOSSELIN, Catherine ANDRIEUX, Joël TRANVOUEZ, Céline SENECHAL, Philippe JAFFRES, Ingrid MORVAN, Nicolas CANN, Danièle LE CALVEZ, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Pierre GRANDJEAN, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Jean-Claude COQUEREAU, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle GUERIN BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM (en remplacement de Monsieur Gildas ROUE, démissionnaire), Emmanuel MORUCCI.

Il donne ensuite lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections :



COMMUNE DE GUIPAVAS – ÉLECTIONS MUNICIPALES
1ER TOUR - DIMANCHE 15 MARS 2020

	1 Alizé	2 Alizé	3 Alizé	4 Alizé	5 S. Veil	6 S. Veil	7 S. Veil	8 Monnet	9 Monnet	10 Monnet	11 Douvez	12 MQC	13 MQC	14 MQC	15 MQC	16 MQC	TOTAL	%		
INSCRITS	572	742	787	673	636	598	728	747	633	849	743	799	595	834	670	529	11135			
VOTANTS	240	295	305	298	232	236	299	275	275	330	345	333	213	301	249	228	4454	40,00 %		
NULS	5	4	11	9	7	4	4	7	3	7	5	4	5	13	5	7	100	2,25 %		
BLANCS	1	3	3	10	1	1	4	3	7	4	3	3	1	3	4	7	58	1,30 %		
EXPRIMÉS	234	288	291	279	224	231	291	265	265	319	337	326	207	285	240	214	4296	96,45 %		
MAJ/ ABSOLUE																	2149	50,02 %		
																			SIÈGES CM	SIÈGES BM
GUIPAVAS AVENIR (Fabrice JACOB)	141	167	174	153	131	124	165	164	164	154	169	106	77	99	101	86	2175	50,63 %	25	6
UNION POUR GUIPAVAS (Emmanuel MORUCCI)	9	16	19	11	16	20	14	17	9	20	20	17	20	18	15	14	255	5,94 %	1	0
INITIATIVE CITOYENNE POUR GUIPAVAS (Claire LE ROY)	45	65	53	62	57	49	78	53	45	92	73	101	68	85	69	60	1055	24,56 %	4	1
GUIPAVAS PASSIONNEMENT (Isabelle GUERIN)	39	40	45	53	20	38	34	31	47	53	75	102	42	83	55	54	811	18,88 %	3	0

Monsieur Fabrice JACOB, maire sortant, déclare installés dans leurs fonctions les conseillers.

Le Conseil Municipal choisi pour secrétaire de séance Simon DE MEYER, benjamin de l'assemblée.

La présidence est ensuite donnée à Monsieur Pierre BODART, doyen de l'assemblée.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Pierre BODART prend la parole : « Merci Monsieur JACOB. Mes chers collègues, nous allons donc procéder à l'élection du Maire, nouvelle étape du processus électoral poursuivi dans des circonstances très particulières dues à la pandémie qui nous frappe. Ces circonstances exceptionnelles ont conduit à ce que pour la première fois dans ce type d'élection, le nombre de votants ait été très inférieur à celui des abstentionnistes, puisque seuls 40 % des guipavasiens ont participé au scrutin. Les raisons de cette désaffection sont évidentes, ses conséquences implicites sont encore débattues. Autre circonstance exceptionnelle, le conseil municipal élu n'entre en fonction que 73 jours après son élection. »

1) Monsieur BODART donne lecture des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L 2122-4

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L2122-5

Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Article L 2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Nom et prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
JACOB Fabrice	Vingt-cinq (25)
LE ROY Claire	Quatre (4)

Décision du Conseil Municipal : Monsieur Fabrice JACOB est proclamé Maire et est directement installé.

Monsieur Fabrice JACOB, Maire, reprend la présidence de la séance. Il déclare : « Mesdames et Messieurs, merci du renouvellement de votre confiance. Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort et un moment singulier. Une installation de conseil municipal deux mois et demi après le scrutin, dans le contexte sanitaire auquel notre pays doit faire face nous a contraints à le délocaliser pour se tenir exceptionnellement ici, à l'Alizé. Cette installation est d'abord une émotion personnelle. Maire, c'est sans nul doute le plus beau des mandats. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent. Au moment où le discrédit touche l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec le maire.

Mais l'émotion que je ressens est aussi et surtout une émotion collective. Je veux tout d'abord m'adresser ici à l'ensemble de mon équipe qui se trouve autour de cette table. Je veux leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée, sans compter leur temps ni leur énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, parfois de difficultés. C'est pourquoi je peux vous dire que c'est une équipe qui a montré sa solidarité, son engagement, et qui aujourd'hui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective, au service de Guipavas et de ses habitants. Vous pouvez avoir confiance.

Nous sommes responsables de la direction que prendra Guipavas. C'est une responsabilité exaltante et c'est une responsabilité lourde. C'est aussi une responsabilité qui impose une certaine humilité. Nous nous inscrivons dans une continuité. On dit « apporter sa pierre » et une ville c'est une construction, nous allons apporter nos pierres à l'édifice, comme d'autres l'ont fait avant nous et comme d'autres le feront après nous.

A mes concurrents de l'élection, je voudrais dire que la démocratie c'est le débat. Ils ont un rôle essentiel à jouer dans cette enceinte municipale. J'y veillerai particulièrement. Leur libre expression sera naturellement garantie, et je peux leur assurer que je serai toujours attentif à leurs remarques, à leurs propositions, et à leurs critiques.

Je voudrais maintenant adresser un message particulier aux agents de notre collectivité. Je les remercie de nouveau pour l'organisation du scrutin du 15 mars dernier. Je sais que je pourrai compter sur leur dévouement, sur leur professionnalisme et sur leur expérience. Avec toute l'équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler avec leur concours, à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Je vais à présent revenir sur le résultat de l'élection. Même si, compte tenu de l'état de notre pays en mars dernier, je pensais que ce scrutin aurait pu être décalé dans le temps, en juin ou septembre, voir en 2021 par exemple, celui-ci a bien eu lieu. Pour cette élection à quatre listes, notre victoire a été nette avec 50,63% des voix. Malgré 40% de participation seulement, nous avons évidemment tous, des électeurs qui ne se sont pas déplacés.

Si les résultats avaient été plus serrés, j'aurais bien évidemment pu comprendre certaines critiques. De mon point de vue, cette élection est donc légitime avec plus du double de la liste arrivée en seconde position. Je voudrais remercier de tout cœur tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Je crois pouvoir dire que, par notre bilan des trois dernières années, par notre attitude, par notre énergie, par notre présence, par notre projet, nous avons réussi à incarner ce résultat. Nous n'avons pas fait une campagne de dénigrement contre tel ou tel.

Ce mandat démocratique incontestable nous a encouragé évidemment à nous mettre au travail très vite, et très fort et c'est ce que nous avons fait depuis l'élection dans la gestion de cette crise sanitaire tout d'abord, puis dans l'organisation du déconfinement avec les reprises d'écoles, la gestion des masques et beaucoup d'autres sujets ... A ce titre je remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la gestion de la ville ces dernières semaines sans oublier notre équipe d'une centaine de couturières bénévoles à la confection des masques.

Pour terminer, et comme j'ai déjà pu le dire, notre seul parti est notre ville de Guipavas, nous devons préserver ses richesses, la garder attractive, créative, durable et toujours aussi conviviale. En ce qui me concerne et comme je m'y suis engagé, je resterai le Maire de tous les guipavasiens, toujours à temps plein et avec la même proximité. Je vous remercie. »

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal* ».

En application de l'article L 2121-2 du même Code, l'effectif légal du Conseil Municipal de Guipavas est de 33 conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à neuf le nombre d'adjoints.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ELECTION DES ADJOINTS

En application de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des Adjoint-e-s au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection de 9 adjoints :

Liste proposée par le groupe Guipavas Avenir

- Christian PETITFRERE
- Anne DELAROCHE
- Jacques GOSSELIN
- Monique BRONEC
- Joël TRANVOUEZ
- Ingrid MORVAN
- Philippe JAFFRES
- Céline SENECHAL
- Nicolas CANN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	8
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Nom et prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
PETITFRERE Christian	Vingt-cinq (25)

Décision du Conseil Municipal : Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Christian PETITFRERE. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délégations qu'il donnera aux adjoints, ainsi qu'à 4 conseillers délégués :

PETITFRERE Christian	1 ^{er} Adjoint, Urbanisme, Vie économique, Transports, Agriculture. Délégation générale du Maire en cas d'absence.
DELAROCHE Anne	2 ^{ème} adjointe Affaires Scolaires, Administration générale, Démocratie
GOSSELIN Jacques	3 ^{ème} adjoint Travaux, Environnement, Déplacements, Patrimoine, Affaires Patriotiques, Sécurité
BRONEC Monique	4 ^{ème} adjointe Solidarités, Affaires Sociales, Handicap
TRANVOUEZ Joël	5 ^{ème} adjoint Finances, Relations Internationales
MORVAN Ingrid	6 ^{ème} adjointe Enfance, Jeunesse
JAFFRES Philippe	7 ^{ème} adjoint Sport et Vie Associative
SENECHAL Céline	8 ^{ème} adjointe Communication, Citoyenneté
CANN Nicolas	9 ^{ème} adjoint Culture, Animation
ANDRIEUX Cathy	Conseillère Déléguée Sport et Vie Associative
LE CALVEZ Danièle	Conseillère Déléguée Solidarités, Affaires Sociales, Handicap
CADIOU Yannick	Conseiller Délégué Personnel, Culture
GRANDJEAN Pierre	Conseiller délégué Travaux, Associations Patriotiques

Monsieur le Maire invite les adjoints à venir un par un chercher leur écharpe.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle GUERIN BALEM: « En introduction à mon propos Monsieur le Maire, je veux vous dire que vous auriez pu et même dû tout à l'heure vous abstenir de préciser que vous n'aviez pas mené de campagne de dénigrement contre tel ou tel. J'ai d'ailleurs entendu toussoter sur ma droite et je le comprends bien. D'abord pourquoi ce besoin de le dire ? Laissez-moi vous rappeler qu'ici même à l'Alizé, vendredi 13 mars, mais pas seulement ici, lors de vos réunions publiques, vous vous êtes permis, ce qui a choqué certains guipavasiens, de critiquer vos adversaires, en employant des adjectifs pour le moins peu élogieux à leur endroit. C'était un jugement personnel que vous portiez sur eux. Mais venant d'un maire en exercice, cela avait effectivement de quoi choquer et je le comprends bien.

Les élus Guipavas passionnément souhaitent rappeler ici que le suffrage du 15 mars dernier n'a pas été universel et égal comme le prévoit l'article 3 de la Constitution. La loi urgence-Covid 19 du 23 mars 2020 a validé ce scrutin insincère et contraire à la Constitution, ce qui constitue un véritable déni de démocratie.

A Guipavas, comme ailleurs, l'abstention a été contrainte et leur droit de vote a été confisqué à des électeurs qui ont, à juste titre, privilégié leur santé, tenant compte des recommandations émises par le président de la République le jeudi 12 mars et par son Premier ministre le samedi 14 mars au soir.

A Guipavas, ce sont 60 % des électeurs qui n'ont pas voté. Jamais une telle abstention n'avait eu lieu depuis plus d'un quart de siècle. Moins d'un Guipavasien sur 5 en âge de voter a donné quitus à la liste de la majorité municipale appelée à siéger jusqu'en 2026. Comment parler de légitimité ? Cela oblige à beaucoup d'humilité.

On a coutume de dire qu'une liste a été bien élue, très bien élue, largement élue, honorablement élue...En 2020, on peut dire que vous, comme d'autres, êtes un maire covidement élu, élu par un virus qui a fait plus de 28 000 morts à ce jour en France.

Je voudrais également revenir sur la décision de Gildas Roué, votre 2e adjoint au maire jusqu'au 13 novembre dernier, de ne pas siéger au sein de ce conseil municipal. Votre réponse au mail de votre ancien 2e adjoint au maire, Monsieur le Maire, n'était pas digne d'un maire et vous semblez avoir oublié qu'en 2014, la

numéro 2 de votre liste des municipales avait fait exactement le même choix sans que cela n'appelle des commentaires semblables à ceux que vous avez pu écrire récemment.

Quant au mail adressé ce même jour par un de vos bras droits à votre ancien 2e adjoint, avec copie à un certain nombre d'élus ici présents, il est d'une infamie qui n'honore pas celui qui l'a écrit, encore moins s'agissant d'un élu. Les propos tenus à mon encontre et notamment sur ma présence aujourd'hui au sein de ce conseil sont abjects et n'augurent rien de bon sur les relations qui vont être les nôtres.

En connaissance de cause, je vous demande, au nom des élus « Guipavas passionné », de veiller Monsieur le Maire, à ce que la charte d'éthique des élus soit bien respectée, ce qui ne fut pas le cas en 2019 conduisant à des démissions. Par ailleurs, les élus « Guipavas passionné » émettent dès à présent le souhait que les séances du conseil municipal soient filmées et retransmises en direct. Cette demande paraît d'autant plus légitime au vu du contexte sanitaire actuel. Je vous remercie pour votre attention ».

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Emmanuel MORUCCI : « je serai plus doux que ma collègue de l'opposition. Je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations pour votre élection et surtout formuler mes vœux au nom de notre liste, pour que ce mandat se passe au mieux pour les Guipavasiens. Si en effet, vous êtes à la tête de notre municipalité, il n'en reste pas moins que vous avez été élu avec 2175 voix sur 11135 électeurs inscrits. Nous sommes loin d'une vraie majorité.

Bien sûr, et ce n'est pas de votre fait, je pense, avec beaucoup, que ce premier tour des municipales n'aurait pas dû avoir lieu compte tenu des messages contradictoires avancés par le gouvernement. « Restez confinés mais allez voter » nous a-t-on dit. Il est à noter que c'est sous la pression manifeste des partis de la droite (que vous représentez) et surtout celle du président du Sénat que cette élection a eu lieu.

Beaucoup de jeunes électeurs, comme des parents avec enfants ont jugé utile de ne pas se déplacer pour se préserver. Certains ont même écrit, je cite, qu'il était un devoir civique de ne pas aller voter ce jour-là.

De fait il suffit de regarder la sociologie des électeurs pour se rendre compte qu'il y a quelque chose d'anormal dans les résultats. Si l'on additionne votre score avec celui de madame Guerin, qui est issue du même groupe que vous, vous dépassez les 69,49 %. Un score anormal en démocratie locale.

Vous rétorquerez que ceux qui se sont déplacés font l'élection. C'est juste. Votre élection est parfaitement légale mais quelle est votre légitimité ? C'est une question qui se posera à vous durant les six prochaines années.

Vous avez aussi fait beaucoup de promesses. Il faudra les tenir. Et pas seulement celles formulées auprès de vos amis proches. Il y a une espérance dans les années à venir dans notre ville de 15 000 habitants. Ce ne sera pas facile compte tenu des circonstances économiques et sociales à venir. Mais il faudra le faire. Nous serons vigilants à ce que les choses annoncées soient réalisées dans les meilleurs délais. Vous ne pourrez vous défausser sur la Métropole comme vous l'avez bien souvent fait auparavant, puisque vous êtes la Métropole.

Alors, encore une fois, puisqu'il en est ainsi, tous mes vœux de réussite pour ce mandat. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire LE ROY : « Je ne vais pas revenir sur les résultats des élections. Beaucoup de choses ont été dites ici, donc pas de commentaire supplémentaire. En revanche, vous êtes désormais aux responsabilités, et nous estimons que vous avez en particulier une responsabilité qui est de faire vivre la démocratie à Guipavas. Nous avons réclamé dans cette période intermédiaire, entre mi-mars et mi-mai, la tenue d'un conseil municipal. Vous avez refusé cette demande. Nous espérons que ce n'est pas un signal de la façon dont vous allez gouverner la ville de Guipavas dans les prochaines années. Nous demandons donc plus de démocratie. Nous avons aussi demandé à ce que le conseil municipal de ce soir soit retransmis sur internet, par des moyens techniques qui existent aujourd'hui, nous sommes quand même en 2020. Je regrette que ce ne soit pas le cas. J'espère que les futurs conseils le seront. En tout cas dans cette enceinte, nous apporterons nos idées et propositions. Ici et à la Métropole. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Pour répondre à tout le monde : Isabelle GUERIN, « des propos inappropriés » pendant la campagne, je peux en citer quelques-uns et j'ai des témoins également. Je ne vais pas revenir là-dessus, le débat ne sert à rien. « Un vote contraint, un Maire COVID », ce n'est pas moi qui ai décidé de la tenue des élections. Emmanuel MORUCCI me tague d'être de droite et que les décisions ont été prises par des gens de ma mouvance. Je n'ai jamais été encarté aux républicains. Tous les Maires de France qui ont été élus au premier tour sont dans le même cas que moi. Sur les résultats nous ne sommes pas dans un mouchoir de poche. Pour ceux qui ont été toute la journée dans les bureaux de vote, il y a eu des personnes âgées, des jeunes, des très jeunes avec pour certains leur tout premier vote...certes il y a des gens

qui ne se sont pas déplacés, il y a eu beaucoup de procurations. On n'a jamais vu une élection annulée parce qu'il y avait un faible taux de participation. Il y a une légitimité, comme pour les 30 000 Maires de France installés cette semaine. Après, chacun peut critiquer tout ce qu'il veut. Nous sommes dans un cas particulier, une année particulière, une crise particulière qui n'est à souhaiter à aucun Président. Elle a été gérée au coup par coup des fois. On peut critiquer, tout est critiquable, que ce soit au Gouvernement, ailleurs, ici, dans les communes voisines ou pas. Des choix ont été faits, des choix ont été assumés, pour notre part en tout cas. Nous avons mené cette crise et mis des actions en place, que ce soit auprès de professionnels de santé, auprès des habitants, ou encore pour trouver des masques et du gel hydroalcoolique du jour au lendemain. Nous avons réussi à relever certains défis et je suis fier de toute l'équipe qui m'entoure et de tous les gens qui ont pu donner un coup de main pour que cela se déroule bien.

Au sujet de Gildas ROUE, pour répondre à Isabelle GUERIN, j'ai reçu sa démission deux jours après les élections, prétextant l'âge et ne plus avoir l'envie de se retrouver dans l'opposition. Soit, je respecte son choix. C'est du courage. Mais les électeurs qui ont voté pour vous, moi cela me poserait problème... Ça n'a rien à voir avec 2014, là ce sont deux démissions en quatre mois. On démissionne en fin de mandat pour faire tomber le Maire, et on démissionne une fois que l'élection a eu lieu. C'est ma réponse, et ce fut ma réponse à son dernier mail. C'est un choix que je respecte, il n'y a aucun problème. Il est remplacé au pied levé.

Pour ce qui est de filmer le conseil municipal, nous avons essayé de trouver du monde, le sous-traitant que j'avais pris pour mes films de campagne par exemple ne pouvait pas car il n'avait pas les moyens techniques à ce jour. Peut-être que demain il pourra proposer une offre adéquate ? C'est un ESAT. Il y avait également le problème de COVID où tout le monde n'était pas déconfiné non plus. Nous avons également fait appel à une société qui n'était pas forcément disponible non plus. Nous n'avons pas fait le conseil à huit clos, il y a une trentaine de places pour le public. Nous nous pencherons sur les prochains conseils municipaux pour voir si nous filmons ou pas, et nous prendrons la décision tous ensemble, comme nous savons le faire ici autour de la table.

Merci Emmanuel pour les félicitations. Je reviens sur les élections. Nous avons tous perdu des électeurs, des jeunes et moins jeunes. Un score anormal ? Peut-être avons-nous été jugés sur un bilan ? Nous avons fait trois ans la tête dans le guidon, on a fait aboutir pas mal de projets, nous avons des finances remarquables. Je pense que nous avons été jugés là-dessus, sur notre présence sur le terrain, sur ce qu'on sait faire. Qui vous dit que s'il y avait eu 80% des électeurs nous n'aurions pas eu les mêmes pourcentages ? Peut-être ? Le programme a été défendu et les résultats sont là.

Pour ce qui est de la Métropole, vous le savez tous, j'ai pris la vice-présidence à mi-mandat. Aujourd'hui, nous aurons beaucoup plus de légitimité et d'organisation au sein du GICA ou pas, à voir comment on s'organise. Il reste un second tour dans la moitié des communes de la Métropole. J'ai toujours défendu les intérêts de Guipavas, et je le ferai encore. Il y a des sociétés satellites qui gravitent autour de la Métropole également. Nous sommes là pour défendre notre collectivité, notre territoire, notre pointe Finistère et même au-delà. Je saurai continuer à travailler de manière professionnelle et adéquate. Je suis aux responsabilités, certes, comme l'a dit Claire. Il y a eu un conseil municipal de demandé pendant le COVID. Pourquoi un conseil municipal pendant le COVID ? On m'a répondu « certaines communes le font ». Oui, les communes très proches l'ont fait. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient leur budget et leur compte administratif à voter. Chose que nous nous avons fait en février. Je vous ai tenu informé par mail, tous les élus et les têtes de listes des municipales. Vous avez tous eu les informations détaillées de ce que nous avons fait. Faire un conseil municipal pour dire les mêmes choses, je n'en ai pas vu l'intérêt. Si nous avons dû voter le compte administratif, le budget ou des délibérations bien précises et obligatoires dans les délais à respecter, évidemment que nous aurions trouvé un moyen de le faire. Nous avons fait de nombreuses réunions en visio-conférence, je sais que cela fonctionne très bien. J'estime que nous avons été transparents sur toutes les actions que nous avons menées. Moins que certains qui sont dans la presse tous les jours, peut-être, mais le travail a été fait... Auprès de nos anciens, des personnes vulnérables, avec le CCAS et les élus. Nous avons passé des milliers d'appels, appelé des centaines de personnes, et distribuer des masques. Nous avons géré au mieux cette crise, et nous le voyons car les retours sont relativement bons et les gens sont contents. Voilà ce que je peux vous dire pour répondre à vos propos et demandes. »

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 juin à 18h30, salle de l'Alizé.

🌀 🌀 Fin de séance à 19h40 🌀 🌀